

Inscription scolaire dans les écoles maternelles de Valdoie

Tous les enfants résidant à Valdoie peuvent être accueillis dès la rentrée scolaire à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se déroulent de mars jusqu'à fin juin pour l'année scolaire suivante.

A noter: Les inscriptions sont cependant possibles tout au long de l'année, en cas de déménagement notamment.

Les dates d'inscription sont indiquées chaque année par voie d'affichage à la Mairie, dans les écoles et au Multi accueil.

Comment s'inscrire ? : L'inscription de votre enfant se déroule en deux étapes :

1- La préinscription administrative auprès de la Mairie

En référence à l'article L 131-4 du code de l'éducation, la préinscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal)

2- L'inscription pédagogique auprès du directeur ou de la directrice de l'école maternelle

Après avoir effectué la préinscription auprès de la Mairie, les parents doivent se présenter à l'école de secteur afin que le directeur confirme l'inscription de l'enfant.

Rentrée scolaire 2018/2019 :

- Pour une inscription à l'école maternelle Victor FRAHIER : une permanence sera assurée par la Directrice :
 - Le lundi 19 mars de 16h30 à 17h30
 - Le mercredi 28 mars 2018 de 8h30 à 10h00
 - Le jeudi 05 avril 2018 de 16h30 à 17h30En dehors de ces dates, merci de prendre rendez-vous avec la Directrice au : 03 84 26 36 87

Pour une inscription à l'école maternelle Centre : une permanence sera assurée par la Directrice :

- Le lundi 19 mars de 16h30 à 17h30
- Le mercredi 28 mars 2018 de 8h30 à 10h00
- Le mardi 03 avril 2018 de 8h30 à 11h30

En dehors de ces dates, merci de prendre rendez-vous avec la Directrice au : 03 84 26 34 03

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du carnet de vaccination
- Copie du livret de famille
- Certificat de radiation (pour les enfants qui étaient scolarisés dans une école située hors de la Commune)